

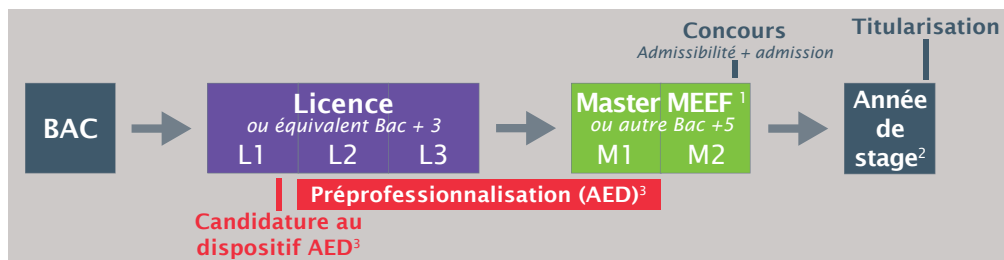
Formation des enseignants et dispositif de pré professionnalisation

Vous souhaitez devenir professeur des écoles, de collège et lycée ou conseiller principal d'éducation (CPE) ?

2 conditions sont nécessaires pour exercer en tant que titulaire :

- être lauréat d'un concours de l'Éducation nationale ;
- valider un diplôme de niveau Master ou équivalent Bac +5.

Schéma des études



Bénéficiez d'un contrat de pré professionnalisation AED³

Dans le cadre de votre formation universitaire dans l'académie de Créteil, vous pouvez bénéficier d'un **contrat de pré professionnalisation** en tant qu'**Assistant d'éducation (AED)**, pour une entrée dans le métier d'enseignant **facilitée, progressive, concrète** et rémunérée :

- **dès la 2^e année de Licence** dans l'une des 4 universités de l'académie ;
- **6 à 8 heures par semaine** (soit 312 heures par an) en établissement scolaire ;
- **en exerçant progressivement** différentes activités *détaillées au dos* ;
- **en école primaire ou en collège et lycée** dans les disciplines **lettres, mathématiques** et **anglais** ;
- **grâce à l'accompagnement de tuteurs sur le terrain** et de référents à l'université *dans le cadre d'options ou de parcours spécifiques*.

Pour intégrer le dispositif

Déposez votre candidature sur www.ac-creteil.fr en fin de 1^{re} année de Licence (mai-juin). Un avis favorable de votre responsable pédagogique est nécessaire pour que votre candidature soit examinée. Si votre dossier est retenu, vous serez AED l'année suivante, sous réserve d'avoir validé les 60 ECTS de votre 1^{re} année de Licence.

¹ MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Pour poursuivre leur pré professionnalisation et conserver leur contrat d'AED en Master 1, les étudiants devront s'inscrire en Master MEEF.

² Les lauréats concours sont fonctionnaires stagiaires affectés à temps plein (+ journées de formation) s'ils sont titulaires d'un Master MEEF et à mi-temps (+ formation à l'Inspé) s'ils sont titulaires d'un autre Bac +5.

³ Cf Bulletin Officiel de l'Éducation nationale n°41 du 7 novembre 2019.

Activités et rémunération* des AED

	Activités pratiquées à titre d'exemple	Rémunération brute*
Licence 2	Observation, interventions ponctuelles sous la responsabilité du professeur titulaire, participation à l'aide aux devoirs.	862 €
Licence 3	Interventions ponctuelles sous la responsabilité du professeur titulaire, aide aux devoirs, activités pédagogiques complémentaires ou participation à l'accompagnement personnalisé.	1 198 €
Master 1	Interventions ponctuelles sous la responsabilité du professeur titulaire, aide aux devoirs, activités pédagogiques complémentaires, enseignement de séquences pédagogiques complètes.	1 219 €

* Rémunération cumulable avec une bourse universitaire

Pour en savoir plus, contactez le rectorat ou les services universitaires suivants :

Académie	Rectorat de l'académie de Créteil : preprofessionnalisation@ac-creteil.fr
UPEC	SCUIO-BAIP Tél. 01 41 78 47 96 : orientation@u-pec.fr
UPEM	SIO-IP Tél. 01 60 95 76 76 : sio@u-pem.fr
Paris 8	SCUIO-IP Tél. 01 49 40 67 17 / 67 15 / 67 14 : scuio@univ-paris8.fr
Paris 13	VOIE Tél. 01 49 40 38 97 : gestion.voie@univ-paris13.fr

Quel parcours universitaire pour devenir professeur ou CPE ?

QUELLE LICENCE ?

Même si tout diplôme de niveau Bac +3 permet de candidater en Master, il est recommandé de choisir les Licences suivantes :

Professeur des écoles : Licence dans l'une des disciplines enseignées à l'école primaire.
Exemples : langues étrangères, lettres, histoire, géographie, STAPS, mathématiques, physique, chimie, SVT, sciences de l'ingénieur, sciences de l'éducation, philosophie, etc.
Les dossiers des étudiants issus d'autres Licences seront étudiés par une commission d'admission.

Professeur de collège-lycée : Licence dans la discipline que l'étudiant souhaite enseigner.

CPE : Licence en sciences de l'éducation, en sociologie ou en psychologie par exemple.

QUEL MASTER ?

Le diplôme de référence est le **Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)** dispensé en 2 ans par un **Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé)**. Il existe un Inspé dans chaque académie.

Le **Master MEEF** se décline en plusieurs **mentions** :

- **MEEF 1^{er} degré** → devenir professeur des écoles et préparer le CRPE ;
- **MEEF 2nd degré** → devenir professeur de collège et lycée et préparer le CAPES, CAPEPS, CAPET ou CAPLP ;
- **MEEF Encadrement éducatif** → devenir CPE et préparer le CRCPE.

Les lauréats concours titulaires d'un autre diplôme de niveau Bac + 5 seront titularisés après avoir suivi une formation professionnelle à l'Inspé durant leur année de stage.

Plus d'informations sur

www.ac-creteil.fr | www.u-pec.fr | www.u-pem.fr | www.univ-paris8.fr | www.univ-paris13.fr